

LA QUALITE DES PRODUITS

L'INAO (institut national des appellations d'origine)

Crée en 1935, il a pour mission de proposer au gouvernement la reconnaissance des appellations d'origine, de veiller à leur contrôle et à leur protection. Etablissement public à caractère administratif qui délimite les aires géographiques, fixe et contrôle les conditions de production.:

Cet organisme est structuré autour de trois secteurs :

- un comité national des vins et eaux-de-vie
- un comité national des produits laitiers
- un comité national des produits agro-alimentaires et de 26 centres régionaux dans lesquels siègent les comités régionaux.

LE DISPOSITIF EUROPEEN

Il existe trois grands domaines pour lesquels des références communes doivent être définies pour favoriser la libre circulation des produits :

- les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
- les codes de bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité des aliments
- les spécificités des produits pour assurer une concurrence loyale ou

définir des caractéristiques qualitatives afin de différencier les produits.

Les reconnaissances de qualité européennes

Ainsi ont été adoptés les règlements concernant :

- **les normes de commercialisation des volailles** (règlement CEE n° 1906/90) : un texte définit les conditions des mentions valorisantes (fermier, élevé en plein air, en liberté...).
- **L'agriculture biologique** : le règlement (CEE n° 2092/91), modifié en juin 1995, définit et donc harmonise au plan communautaire les conditions à respecter pour utiliser la mention "**agriculture biologique**" sur les produits agricoles et alimentaires.
- **les attestations de spécificité** (règlement CEE n° 2082/92) : elles visent à promouvoir et à protéger des recettes traditionnelles, des savoir-faire ou des modes de production traditionnels.
- **L'origine géographique d'un produit** avec deux notions (règlement CEE n° 2082/92) :
 - l'appellation d'origine protégée **AOP**
 - l'indication géographique protégée **IGP**

LES DIFFERENTS SIGNES DE QUALITE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Pour garantir l'origine et la qualité de certains produits alimentaires français, les pouvoirs publics ont pensé dès 1935 à mettre en place des marques officielles, appelées aujourd'hui « **signes officiels de la qualité** ».

Il s'agit :

- des AOC
- des labels agricoles
- de la certification de conformité
- de la mention agriculture biologique
- de l'appellation montagne

les signes reconnus par la réglementation française

LES CINQ SIGNES DE QUALITE RECONNUS PAR LA REGLEMENTATION FRANÇAISE

- * l'Appellation d'Origine Contrôlée : **terroir + savoir faire**



- * Le Label Agricole : **qualité supérieure**



- * la Certification de Conformité : **qualité constante.**



- * la mention Agriculture Biologique : **environnement, santé préservés.**



- l'Appellation Montagne : **terroir + qualité**



De plus, dans le but de protéger ses produits de qualité, la France a obtenu en 1992 auprès de la commission européenne la mise en place d'un dispositif visant à assurer la protection des produits alimentaires.

Quatre outils de protection juridique ont été élaborés :

- l'appellation d'origine protégée
 - l'indication géographique protégée
 - la spécialité traditionnelle garantie
 - la mention agriculture biologique
- } *les protections européennes*

LES PROTECTIONS EUROPEENNES.

- **L'Appellation d'origine Protégée** : des produits du terroir uniques et non reproductibles.



- **L'Indication Géographique Protégée** : des produits locaux ou régionaux de bonne réputation.



- **La Spécialité traditionnelle Garantie** : un savoir faire traditionnel.



- **La Mention agriculture biologique** : environnement et santé préservés.



Correspondance entre les signes de qualité français et les protections européennes	
FRANCE	EUROPE
Appellation d'Origine Contrôlée AOC	Appellation d'Origine Protégée AOP (sauf vins et spiritueux)
Label rouge	Indication Géographique Protégée IGP (sauf vins et spiritueux)
Certification de conformité	Spécialités Traditionnelle Garantie STG
Agriculture biologique (produits végétaux et animaux)	Agriculture biologique (produits végétaux et animaux)
Appellation Montagne	Pas de correspondance

